

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT IDA N° 7308-BF SIGNE LE 29
MAI 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT, POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE DE
L'ELEVAGE (PRECEL)**

INTRODUCTION

Dans la perspective de relever les défis de son développement socio-économique notamment les problématiques d'une croissance économique forte, inclusive et résiliente, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de l'emploi décent pour les jeunes et les femmes, le Gouvernement du Burkina Faso a fait du secteur agrosylvopastoral et halieutique, un secteur prioritaire au regard de son importance dans l'économie nationale. En effet, le secteur représente 18,4% du PIB et environ 60% des emplois. Cependant, il demeure vulnérable à de nombreux chocs, notamment le changement climatique, les conflits et les épidémies. De même, il est dominé par des systèmes de production de subsistance caractérisés par de petites exploitations, une faible productivité des cultures et du bétail et un faible développement des chaînes de valeur agropastorales.

Bien que d'importants progrès aient été enregistrés grâce aux investissements des projets et programmes financés par la Banque mondiale comme le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage (PADEL-BF) et le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), des défis subsistent, notamment en matière d'amélioration de la compétitivité du sous-secteur élevage et de la résilience dans les systèmes d'élevages sédentaires. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale a élaboré le Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Élevage (PRECEL) pour capitaliser, dupliquer et mettre à l'échelle les acquis du PADEL-BF.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou pour la mise en œuvre du PRECEL au Burkina Faso.

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le sous- secteur de l'élevage contribue un peu plus d'un tiers au PIB agricole. Il contribue aux moyens de subsistance de 86% de la population, notamment par : (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) l'accumulation de revenus et de richesses ; et (iii) l'amélioration de la productivité agricole en fournissant la force de traction et les éléments nutritifs du fumier.

La commercialisation du bétail est au cœur de millions de moyens de subsistance. En effet, en 2020, le nombre de bovins vendus était de 1,9 million, tandis que les ventes de chèvres et de moutons s'élevaient respectivement à 4,3 millions et 2,3 millions. La valeur des exportations d'animaux vivants, de cuirs et de peaux compense largement les importations de produits laitiers et de volailles, ce qui se traduit par une balance commerciale globalement positive pour les produits de l'élevage.

Le potentiel du sous-secteur de l'élevage pour contribuer à la croissance future et aux objectifs de développement économique national est immense. La consommation actuelle de produits de l'élevage s'élève à 67 300 tonnes de viande rouge, 424 millions de litres de lait cru et 26 millions d'œufs. La croissance démographique, l'urbanisation croissante et la prospérité devraient faire augmenter ces niveaux de consommation et par conséquent la demande de produits d'élevage.

D'ici 2050, la population du pays devrait atteindre 45 millions d'habitants, dont 50% vivront dans les villes. En conséquence, la demande intérieure de viande devrait augmenter de 284%, passant de 272 000 tonnes en 2015 à 1,04 million de tonnes en 2050, tandis que celle de lait devrait augmenter de 176%, passant de 472 000 tonnes en 2015 à 1,30 million de tonnes. La même tendance à l'augmentation de la demande de produits animaux est prévue dans la région, où le surplus de bétail du Burkina Faso est actuellement exporté. La combinaison des augmentations prévues de la demande nationale et régionale de produits animaux et de la position d'importateur net du Burkina Faso pour les produits laitiers et avicoles constitue une forte incitation à l'expansion de la production locale et offre des opportunités pour générer une croissance rapide des emplois, des revenus et du développement socio-économique global. Pour réaliser ce potentiel, il faudra

accorder une plus grande attention à l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du sous-secteur de l'élevage.

La compétitivité du sous-secteur élevage est notamment entravée par une faible productivité, une orientation commerciale limitée dans le segment en amont de la chaîne de valeur ainsi qu'une valeur ajoutée limitée. En outre, d'autres défis à la compétitivité et à la résilience sont les faibles capacités techniques et managériales dans les structures de coordination, et les faiblesses de l'environnement politique et réglementaire.

La politique gouvernementale reconnaît l'importance du sous-secteur de l'élevage et la nécessité de résoudre les problèmes qui entravent sa compétitivité. C'est pourquoi, les principaux référentiels de développement au niveau national font du sous-secteur une priorité. En effet, le Plan national de développement économique et sociale phase II (PNDES II) prévoit un sous-secteur de l'élevage plus productif, durable et orienté vers le marché comme moteur de la croissance économique. De même, le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) accorde une importance au sous-secteur de l'élevage à son objectif spécifique 4.1. La Politique nationale de développement de l'élevage met également l'accent sur l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du secteur - entre autres, comme moyen de renforcer sa contribution aux objectifs de croissance économique nationale, y compris l'amélioration de la balance commerciale.

Le projet tire ses fondements de ces référentiels ci-dessus et sa pertinence et son bien-fondé résident dans le souci d'apporter une réponse aux crises multidimensionnelles auxquelles notre pays est confronté.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

1.1- Objectifs du Projet

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de production animale sédentaire pour les bénéficiaires ciblés dans les zones d'intervention du projet. De façon spécifique, il s'agit d'accroître dans les systèmes de production la productivité de l'élevage, la commercialisation du bétail et la résilience face aux aléas climatiques.

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention du projet couvre l'ensemble du territoire du Burkina Faso avec des focus sur les bassins de productions prioritairement accessibles du point de vue sécuritaire.

Le projet devrait bénéficier directement à 1 500 000 bénéficiaires (dont au moins 40% de femmes), y compris les éleveurs bénéficiant de l'appui-conseil, des services de santé animale et de financement des chaînes de valeur.

Le personnel technique et de gestion des agences gouvernementales qui mettent en œuvre les activités du projet et des ministères concernés, bénéficiant de la formation et du renforcement des capacités fournis dans le cadre du projet sont également des bénéficiaires directs du projet.

1.3- Composantes du projet

Le projet est conçu autour de quatre composantes que sont :

Composante 1 : Environnement favorable et services de soutien pour la promotion de l'élevage

Cette composante a pour objectif de renforcer l'environnement politique et réglementaire et les fondements institutionnels pour améliorer la performance et la gouvernance des systèmes de production animale sédentaire au Burkina Faso. Elle sera mise en œuvre à travers trois (03) sous composantes :

Sous-composante 1.1 : Appui à la formulation des politiques, à la planification et au renforcement des capacités

Cette sous-composante contribuera à améliorer l'environnement des affaires pour investir dans l'élevage et renforcer les capacités humaines et techniques du ministère en charge de l'élevage pour prendre en charge efficacement ses principales missions. A cet effet, les principales activités suivantes sont retenues : i) la préparation d'un plan stratégique opérationnel de gestion de l'élevage ; ii) la révision et la mise à jour des politiques nationales du sous-secteur de l'élevage ; iii) la promotion des réglementations zoo-sanitaires iv) actualisation/révision de la stratégie de gestion intelligente face au climat des ressources génétiques animales, avec comme priorité les grands ruminants et la résilience des races et v) le renforcement des capacités du ministère en charge de l'élevage.

Sous-composante 1.2 : Appui à l'élevage et aux services de conseils

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer l'offre et l'adoption de pratiques de production animale dont il est prouvé qu'elles améliorent la productivité, la biosécurité et le bien-être des animaux (y compris la résilience au changement climatique, par exemple en réduisant les émissions de Gaz à effets de serres (GES) du secteur. A cet effet, les activités principales suivantes sont retenues : (i) mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources génétiques animales ; (ii) développement et diffusion des outils de vulgarisation sur les bonnes pratiques d'élevage ; (iii) amélioration de l'alimentation du cheptel et (iv) appui aux personnes vulnérables (y compris les PDI).

Sous-composante 1.3 : Appui au renforcement des services de santé animale

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer davantage la prestation des services de santé du bétail et d'améliorer la coordination entre les services de santé animale, humaine et environnementale conformément à l'approche « Une seule santé » pour atteindre une santé optimale pour les personnes, les animaux et l'environnement. L'amélioration de la prestation des services de santé animale augmenterait la productivité en réduisant la morbidité et la mortalité du bétail, améliorant ainsi la résilience de l'élevage et des moyens de subsistance basés sur l'élevage aux chocs climatiques, y compris les maladies induites par le changement climatique. A cet effet, les activités principales suivantes sont retenues : (i) le renforcement des systèmes de surveillance en matière de santé animale et santé publique vétérinaire (y compris l'identification et la traçabilité des animaux) ; (ii) la vaccination contre les principales maladies ; (iii) la réhabilitation et l'équipement des laboratoires vétérinaires (Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso) ; (iv) l'assistance technique et l'équipement de la Centrale d'Achats de Médicaments Vétérinaires (CAMVET) ; (v) le soutien au plan d'action « Une seule santé » ; et (vi) la fourniture d'une assistance technique et des équipements aux vétérinaires privés.

Composante 2 : Développement des infrastructures d'élevage intelligent face au climat et de chaînes de valeur

Cette composante a pour objectif d'accroître la production globale des chaînes de valeur, des produits d'élevage ciblés et de réduire les importations de ces produits. Elle s'appuie sur les améliorations en matière de réformes du cadre institutionnel et des investissements au titre de la composante 1 ainsi que sur les résultats du PADEL-BF et sur ceux qui émergent dans le cadre du PRAPS II.

Par ailleurs, la composante devrait garantir une augmentation des investissements privés pour un plus haut niveau de valeur ajoutée, tout en intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. La composante sera mise en œuvre à travers deux (02) sous composantes à savoir :

Sous-composante 2.1 : Appui à la mise en place d'infrastructures productives intelligentes face au climat et à la commercialisation

L'objectif de cette sous-composante est d'atténuer les obstacles physiques et organisationnels à la commercialisation du bétail et à la valeur ajoutée pour les acteurs de la chaîne de valeur. L'accent sera mis sur la réhabilitation et/ou la mise en place d'infrastructures prioritaires et la fourniture de services qui réduisent les coûts d'entrée et permettent la participation des producteurs aux marchés du bétail et des produits de

l'élevage. Pour ce qui est des infrastructures, le projet financera : (i) l'appui à des investissements communautaires productifs; (ii) la modernisation/l'établissement de marchés à bétail avec des clôtures, des bâtiments administratifs, des sources d'eau, des abris pour les animaux pour réduire le stress thermique, des ponts bascules, des enclos, des rampes de chargement et des avant-postes vétérinaires tout cela améliorerait le bien-être des animaux, l'efficacité de la commercialisation, et la résilience climatique ; et (iii) la réhabilitation et la modernisation d'un réseau d'abattoirs stratégiquement situés et exploités dans le cadre des réglementations améliorées en matière de sécurité sanitaire des aliments, d'environnement et de santé publique.

Sous-composante 2.2 : Soutien aux acteurs du sous-secteur de l'élevage à l'accès au financement

Cette sous-composante vise à faciliter l'accès au financement et aux services de conseil connexes pour les acteurs des différents segments de la chaîne de valeur et à aider à attirer l'investissement privé. Les investissements seront orientés essentiellement vers : (i) les services de développement commercial pour les acteurs de la chaîne de valeur du sous-secteur de l'élevage ; (ii) le renforcement des capacités des institutions financières partenaires (IFP) ; et (iii) la mise en place d'un mécanisme de financement pour le développement de l'élevage.

Tout comme les sous-composantes 1.2 et 1.3, le ciblage du soutien dans le cadre de cette sous-composante donnera la priorité aux populations touchées par le conflit.

Composante 3 : Coordination et gestion du projet

Cette composante traite de tous les aspects liés à la gestion et à la coordination des activités du PRECEL, y compris les réunions du comité de pilotage, le système de suivi et d'évaluation, la communication, les approvisionnements et la gestion des fonds IDA et le suivi des mesures d'atténuation des sauvegardes environnementales et sociales conformément aux procédures convenues. Par ailleurs, les activités de veille citoyenne seront menées.

Un Manuel d'exécution du projet (MEP) sera adopté avant l'entrée en vigueur du projet, en tant que compilation de procédures pour la mise en œuvre opérationnelle du PRECEL, englobant les procédures administratives, fiduciaires, de suivi-évaluation et de protection sociale et environnementale. Il inclura des termes de référence détaillés pour tout le personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Le mécanisme de mise en œuvre du projet comprendra une UGP basée à Ouagadougou et des correspondants basés dans les directions régionales du ministère en charge de l'élevage.

Composante 4 : Intervention d'urgence

La composante 4 est un mécanisme de financement des dépenses éligibles en cas de crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de chocs économiques graves ou d'autres situations d'urgence au Burkina Faso. Les détails sur les dispositions d'activation et de mise en œuvre des activités dans le cadre de cette composante seront finalisées en tant qu'annexe du manuel d'exécution du projet.

2.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- la productivité des espèces animales dans les systèmes de production ciblés a augmenté pour le volume pondéral en kilogramme (GMQ) par espèce ((bovins (40%), ovins (40%), caprins (40%)) et pour la quantité de lait (litres) produite par vache et par an (50%) ;
- le volume des ventes des produits de base ciblés a augmenté pour le lait (50%), la viande (50%) et les œufs (80%) ;

- 120 000 éleveurs ont accès aux pratiques agricoles intelligentes face au climat ;
- 80 000 éleveurs vulnérables touchés par l'insécurité ont été soutenus pour la reconstitution de leurs cheptels dont 40 000 Personnes déplacées Internes (PDI).

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

D'un coût total de 182 605 140 euros soit environ 119 781 119 819 FCFA, il est financé à hauteur de 141 400 000 euros soit environ 92 752 319 800 F CFA par IDA sous forme de prêt, une contrepartie de l'Etat Burkinabè d'un montant de 7 523 359 euros (4 935 000 000 FCFA), des bénéficiaires de 13 558 511 euros (8 893 800 000 FCFA) et de institutions financières partenaires de 20 123 270 euros (13 200 000 000 FCFA).

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre des accords de financement sont les suivantes :

Accord de crédit n° 7308 – BF	
Montant du Prêt	141 400 000 euros soit environ 92 752 319 800 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date initiale d'entrée en vigueur	29 septembre 2023
Commission d'engagement	1/2 de 1 % par an sur le solde de financement non retiré
Différé d'amortissement	10 ans
Maturité du crédit	50 ans
Date de clôture	30 juin 2029

CONCLUSION

Le PRECEL couvrant la période 2023-2029 se veut être un outil d'opérationnalisation du Plan national du développement économique et social (PNDES II), du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) pour la période de la Transition et la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale ».

L'adoption de ce projet de loi permettra à terme d'améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de productions animales sédentaires au profit des bénéficiaires ciblés dans la zone d'intervention du projet.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective



Aboubakar NACANABO
Ordo du Mérite de l'Economie et des Finances

